



**Bruxelles, le 26 septembre 2019
(OR. fr)**

12567/19

DIPL 22

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Remplacement du Chef de la Mission de la République de Moldavie auprès de l'Union européenne - agrément de Son Excellence Madame l'Ambassadeur Daniela MORARI en remplacement de S.E. M. Eugen Caras

Par lettre parvenue le 23 août 2019, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République de Moldavie auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Madame l'Ambassadeur Daniela MORARI comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Eugen Caras.

La Commission a donné son accord à la désignation de Madame l'Ambassadeur Daniela MORARI comme Chef de la Mission de la République de Moldavie auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Madame l'Ambassadeur Daniela MORARI en qualité de Chef de la Mission de la République de Moldavie auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 3748/19 en date du 26 août 2019, a été acquis à la date du 25 septembre 2019. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil européen et au Président de la Commission.